Publié sur www.creuse.fr le 28/10/2026

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261023-CD2026_0094-DE

Avenant n°4
au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) 2022-2025 conclu en date du 21 décembre 2022

Entre, d'une part :

Le Département de La CREUSE, représenté par la Présidente du Conseil départemental, Valérie SIMONET, dûment habilitée à signer le présent avenant par décision de la Commission Permanente en date du 09 octobre 2026, ci-après dénommé "le Département"

et, d'autre part :

Madame Michèle SUCHAUD, Présidente de l'association d'aide à domicile LABEL VIE, dénommée « l'organisme gestionnaire »

Préambule

Dans un contexte de hausse exceptionnelle et durable des prix des carburants, constatée depuis mars 2026, impactant directement les coûts de déplacement des professionnels intervenant au domicile, les parties ont convenu de mettre en place un dispositif exceptionnel visant à :

- préserver l'attractivité des métiers du domicile,
- éviter les renoncements aux interventions,
- garantir la continuité et la qualité du service rendu aux usagers.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du CPOM complément qualité, en lien avec les enjeux de qualité de vie au travail, de continuité des accompagnements et plus particulièrement de l'orientation stratégique n°3 – Contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire : « Revaloriser l'indemnité kilométrique et élargir son périmètre d'application ».

Article 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de reconduire la revalorisation temporaire de l'indemnité kilométrique versée aux professionnels du SAD utilisant leur véhicule personnel dans le cadre de leurs missions.

Article 2 – Modalités de revalorisation

2.1 Montant de la revalorisation

À compter du 1er juin 2026, le soutien à la revalorisation de l'indemnité kilométrique a été majoré de 5 centimes par kilomètre indemnisé (soit un passage à 50 centimes / kilomètre) pour une durée de trois mois. Cette mesure est reconduite, par le présent avenant, jusqu'à la fin décembre 2026.

Publié sur www.creuse.fr le 28/10/2026

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261023-CD2026_0094-DE

2.2 Bénéficiaires
Sont concernés :

- les salariés du SAD-aide engagés dans le cadre d'un CPOM et réalisant des déplacements professionnels avec leur véhicule personnel dans le cadre d'interventions à domicile planifiées.

Article 3 – Financement
La mesure est financée dans le cadre de crédits complémentaires attribués au SAD-aide Sur la base des données communiquées par le gestionnaire le besoin mensuel est de 1 165.25 € soit 4 661 € de septembre à décembre 2026.

Article 4 – Conditions de mise en œuvre
Le gestionnaire s'engage à :

- appliquer effectivement la revalorisation mensuelle aux salariés concernés,
- informer les équipes des modalités de prise en charge,
- maintenir un suivi précis des kilomètres indemnisés,
- produire, à la demande du financeur, un état de consommation de l'enveloppe.

Article 5 – Évaluation du dispositif
Une évaluation sera réalisée à l'issue de la période, portant notamment sur :

- l'impact sur le taux de réalisation des interventions,
- l'évolution des difficultés de recrutement et de fidélisation,
- l'impact sur la qualité de service.

Article 6 – Actualisation des moyens alloués à l'activité réalisée
En raison de la baisse continue d'activité observée depuis la signature du CPOM ainsi que de la trajectoire prévisionnelle 2026, il est procédé, d'un commun accord, à une actualisation des moyens alloués au titre des autres actions planifiées (le montant initialement accordé de 157 644 € au titre de 2026 est ajusté à 151 093 €, hors revalorisation de l'indemnité kilométrique à destination des aides à domicile) soit une enveloppe globale de 159 249.75 € après intégration de cette mesure conjoncturelle. Un pilotage particulier doit être conduit en cours d'année 2026 afin de veiller à ce que les moyens mobilisés soient en adéquation avec l'activité effective APA et PCH du service.

L'ANNEXE IV (Tableau synthétique de suivi financier des objectifs en lien avec la dotation complémentaire) et l'ANNEXE III (Fiche-action) ci-jointes seront ainsi amendées pour prendre en compte l'ensemble des décisions précédemment énoncées.

Les autres dispositions du CPOM demeurent inchangées.

Fait à Guéret, le … / … / …

Pour le Département
La Présidente du Conseil Départemental

Pour l'organisme gestionnaire
La Président

Publié sur www.creuse.fr le 28/10/2026

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261023-CD2026_0094-DE

Publié sur www.creuse.fr le 28/10/2026

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261023-CD2026_0094-DE

ANNEXE III – FICHE ACTION (actualisation) 2026 LABEL VIE	
AXE 1 : Fiche action N°2 **Accompagner les personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités**	
Contexte	LABEL VIE accompagne une population vieillissante et de plus en plus confrontée à des **troubles cognitifs** et à des **pathologies complexes** qui impactent fortement le maintien à domicile. Les intervenantes rencontrent désormais fréquemment des situations liées : • à la **maladie d'Alzheimer** et aux autres troubles neurodégénératifs, • au **syndrome de Diogène**, entraînant des difficultés majeures d'hygiène, de sécurité et d'organisation du domicile, • à la **maladie de Charcot (SLA)**, nécessitant des gestes adaptés, une communication spécifique et une coordination renforcée, • à des **troubles cognitifs variés** influençant le comportement, le jugement, l'orientation, la relation à l'autre ou la capacité à effectuer les actes de la vie quotidienne. Ces situations, de plus en plus fréquentes sur le territoire rural de LABEL VIE, sont souvent aggravées par l'isolement des personnes, l'éloignement des services et la fragilité des aidants. Elles nécessitent des compétences professionnelles spécifiques pour comprendre les pathologies, adapter l'accompagnement, prévenir les risques et sécuriser le maintien à domicile. Afin d'assurer une qualité de prise en charge homogène et de soutenir les intervenantes dans leur quotidien, LABEL VIE souhaite mettre en place un **plan de formation structuré**, ciblé sur ces troubles et pathologies émergentes. L'objectif est de renforcer les connaissances, d'améliorer les pratiques, de favoriser le repérage des situations à risque et d'accompagner les évolutions des besoins des bénéficiaires.
Descriptif de l'action proposée	LABEL VIE souhaite construire, en partenariat avec le **CFPPA d'Ahun**, un parcours de formation ciblé permettant d'outiller les intervenantes face aux troubles cognitifs et aux pathologies complexes rencontrées au domicile. **a) Identification des bénéficiaires concernés** Avant chaque session de formation, un travail d'identification sera réalisé par les responsables de secteur afin de repérer : • les bénéficiaires présentant des **troubles cognitifs avérés**, • ceux présentant des **pathologies émergentes** (Diogène, SLA/Charcot, troubles exécutifs…), • les situations complexes nécessitant une adaptation des pratiques.

Publié sur www.creuse.fr le 28/10/2026

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261023-CD2026_0094-DE

Descriptif de l'action proposée	Cette identification permettra d'adapter le contenu de la formation aux réalités du terrain et d'orienter les intervenantes les plus concernées. **b) Organisation de sessions de formation de 12 intervenantes maximum** Chaque session sera organisée avec un **groupe d'au moins 12 intervenantes**, afin de garantir : • une montée en compétence homogène des équipes, • un partage d'expériences utile entre professionnelles, • une efficacité pédagogique optimale. **c) Contenus pédagogiques assurés par le CFPPA d'Ahun** Les modules aborderont notamment : • la compréhension des troubles cognitifs (Alzheimer, désorientation, troubles du comportement), • les spécificités du **syndrome de Diogène**, • l'accompagnement de la **maladie de Charcot (SLA)**, • la prévention des risques et le repérage de l'aggravation des situations, • les techniques de communication adaptée et la posture professionnelle. **d) Outils pratiques et études de cas** Les formateurs du CFPPA proposeront des situations concrètes issues du quotidien des intervenantes de LABEL VIE, afin de favoriser une transposition immédiate des apprentissages dans les domiciles accompagnés.
Calendrier	2026
Estimation du coût annuel	• Coût formation : 3000 € • Financement du temps et déplacements et repas 5060.16+288+540 € → **TOTAL/an 2026 :** 8 888 € l'action sera réajustée sur la base de **8 396 €**
Evaluation	• Questionnaire évaluation • Nombre de salariés (Feuilles d'émargement)

Publié sur www.creuse.fr le 28/10/2026

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261023-CD2026_0094-DE

AXE 1 : Fiche action N°4 **Diminuer les facteurs de risques professionnels par la nomination et la formation de référents manutention en interne**	
Contexte	Depuis plusieurs années, notre association s'est inscrite dans une démarche de soutien et de prévention auprès des professionnels intervenants à domicile, par la mise en place de formations adaptées aux gestes et postures de manipulation. Malgré ces apprentissages réguliers, ils sont régulièrement confrontés à des situations complexes qui les mettent en difficultés et demandent des réajustements. Cette action régulièrement reconduite par l'association ne suffit pas car les intervenants doivent s'adapter en permanence aux situations et à la dépendance à domicile de plus en plus lourde ; Le but est d'avoir des référents collègues qui puissent être sollicités facilement lors des difficultés rencontrées au quotidien de façon à favoriser leurs résolutions, d'adapter les matériels et faciliter instantanément leurs utilisations. Elle permet l'échange entre pairs, et a pour finalité de leur offrir un mieux-être physique, de développer leur sens de l'analyse, d'initiative et de créativité dans la recherche de solutions
Descriptif de l'action proposée	Nous souhaitons mettre en place cette action qui est un soutien supplémentaire aux IAD dans leurs pratiques professionnelles. L'intérêt ici est d'instaurer une régularité dans les pratiques (à la demande) qui permettra à chaque référent : - Savoir travailler de façon sécuritaire pour prendre soin de soi, de la personne aidée, de ses collègues. - Savoir se servir des aides techniques afin d'aider la personne de façon sécuritaire tout en prenant soin de soi et des collègues. - Mettre en œuvre des principes fondamentaux d'ergonomie sur les postes de travail lors des interventions à domicile. - Connaître les gestes et postures préventifs et savoir les mettre en œuvre dans les pratiques professionnelles au quotidien. - Utiliser les aides techniques adaptées aux besoins de la personne, pour diminuer la fréquence d'accidents, - Atténuer la fatigue et améliorer son confort de travail, - Acquérir les bons gestes et les bonnes postures pour toute manipulation de personnes, - Prendre soin de soi dans son activité par l'apport d'exercices de préparation à l'activité, - Réaliser les protocoles des gestes et postures à destination des collègues. - Savoir transmettre cet apprentissage aux collègues. - Echanger sur les façons différentes d'aborder certaines situations difficiles, et de trouver des solutions pour les situations complexes.

Publié sur www.creuse.fr le 28/10/2026

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261023-CD2026_0094-DE

Descriptif de l'action proposée	- De prendre du recul par rapport aux comportements particuliers de certains bénéficiaires et certaines situations. - De se positionner dans la relation aux usagers, voir prendre confiance
Calendrier	2026
Estimation du coût annuel	12 référents à former sur l'ensemble de nos secteurs d'intervention par an Pour 2026- Durée de la formation 14h sur 2 jours Coût de la formation 1 790 € Coût relatif aux salaires et déplacements kms : • Cout horaire analytique moyen estimé 20.18€ • Estimation du cout global 84h x 20.18€= 1 695.17€ • Cout des repas : 6 x 2 x 15€ = 180.00€ • Valorisation des kms : moyenne de 40 kms aller-retour/jour Soit 40 x 6 x 2 x 0.40 = 192.00€ Coût total 2026 : 1 790 +1 695.17+ 180+ 192 = 3857.17€ → **TOTAL/an 2026 : 3 857.17 €**
Evaluation	• Auto-évaluation individuelle portant sur les connaissances effectuées par le formateur • Enquête de satisfaction réalisée par le prestataire • Evaluation de l'évolution des pratiques

Publié sur www.creuse.fr le 28/10/2026

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261023-CD2026_0094-DE

AXE 3 : Fiche action N°3 **Prise en charge des cotisations d'assurance pour la flotte de véhicules**	

Contexte	LABEL VIE met à disposition de ses salariées une flotte de véhicules indispensable à la réalisation des interventions sur un territoire rural vaste et dispersé. Ces moyens de déplacement permettent d'assurer la continuité des accompagnements, la sécurité des salariées et la qualité du service auprès des bénéficiaires.
	
	L'association dispose notamment :
	
	• de **16 véhicules dédiés aux aides à domicile**,
	• d'une **flotte de mobilité douce**, comprenant :
	  ○ un **scooter électrique**,
	  ○ une **trottinette électrique**,
	  ○ un **vélo électrique**,
	  ○ **une voiture sans permis**, adaptée aux courtes distances et à l'usage de salariées ne disposant pas du permis de conduire.
	
	LABEL VIE a **toujours pris en charge l'ensemble des frais d'assurance** de ces véhicules afin de garantir la sécurité, la conformité légale et la disponibilité de sa flotte.
	
	Dans le contexte actuel d'augmentation des coûts (assurances, pièces détachées, sinistres), maintenir cette prise en charge est essentiel pour :
	
	• limiter l'usage des véhicules personnels,
	• renforcer la sécurité des salariées,
	• soutenir les mobilités alternatives,
	• assurer la continuité du service dans les zones les plus isolées.

Descriptif de l'action proposée	L'action vise à **maintenir la prise en charge intégrale** des assurances liées à l'ensemble des véhicules mis à disposition par LABEL VIE. **1. Véhicules dédiés aux aides à domicile** • 16 véhicules • Assurance annuelle par véhicule : **420 €** • Prise en charge par l'association (historique et maintenue). **2. Flotte de mobilité douce** Incluant : • scooter électrique • trottinette électrique • vélo électrique • **voiture sans permis**

Publié sur www.creuse.fr le 28/10/2026

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261023-CD2026_0094-DE

Descriptif de l'action proposée	Cette flotte sécurise les déplacements, réduit les distances parcourues à pied, favorise l'autonomie des salariées, soutient les mobilités écologiques et garantit la réalisation des tournées sur tout le territoire. La prise en charge couvre les garanties professionnelles : responsabilité civile, dommages, vol, et protections adaptées à chaque type de véhicule.
Calendrier	2026
Estimation du coût annuel	**1. 16 véhicules AD** 420 € × 16 = **6 720 € / an** **2. Flotte de mobilité douce (dont la voiture sans permis)** Montant estimatif : **2 600€ / an** → **TOTAL annuel 2026 :** 9 320 €, la demande formulée est de **1 200 €**
Evaluation	• Nombre de salarie disposant de véhicules • Factures annuelle contrat assurance

Publié sur www.creuse.fr le 28/10/2026

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261023-CD2026_0094-DE

AXE 4 : Fiche action N°2 **Apporter un soutien aux aidants des personnes accompagnées**	
Contexte	Les aidants familiaux jouent un rôle essentiel dans le maintien à domicile des personnes âgées, fragilisées ou en situation de handicap. Ils assurent quotidiennement une présence rassurante, une surveillance, une aide physique et morale, souvent au détriment de leur propre santé et de leur qualité de vie. Dans un territoire **hyper-rural comme la Creuse**, l'isolement géographique, le manque de services de proximité et la difficulté à accéder à des lieux de socialisation renforcent encore la vulnérabilité des aidants. Consciente de cette réalité, **LABEL VIE** souhaite proposer aux aidants un moment de répit culturel, simple, accessible et proche, afin de les aider à **sortir du quotidien**, rencontrer d'autres personnes, souffler et vivre une expérience positive. Dans cette logique, nous avons rencontré **à plusieurs reprises les artistes Daniela Marzolo et Vicky Versari**, afin de co-construire un projet culturel adapté aux besoins des aidants, respectueux de leur rythme et de leurs contraintes, et ancré dans le territoire. Cette action se construit en partenariat avec **La Boutique à Idées**, un tiers-lieu en développement à Pontarion. **La Boutique à Idées : un tiers-lieu au service du territoire** Située au cœur du bourg, La Boutique à Idées est un espace de **300 m²** comprenant : • une boutique, • des espaces modulables de coworking, • une cuisine partagée, • un espace dédié à la santé psychique au travail, • et une salle de spectacle. Ce lieu, pensé comme un tiers-lieu culturel et social, a pour ambition de **revitaliser le centre-bourg**, de rassembler différents publics et de soutenir la vie associative et culturelle. Sa vocation est de proposer des activités : • culturelles, • sociales, • apprenantes, • créatives, en facilitant l'accès pour **tous les habitants**, y compris les publics dits "empêchés" : personnes âgées, personnes isolées,

Publié sur www.creuse.fr le 28/10/2026

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261023-CD2026_0094-DE

Contexte	personnes en situation de handicap, familles, demandeurs d'emploi, retraités… Après la crise sanitaire, la nécessité de **retisser les liens sociaux** est devenue centrale. Le tiers-lieu se positionne ainsi comme un **espace ressource**, un lieu convivial et accessible permettant de lutter contre l'isolement et de soutenir le vivre-ensemble. Ce partenariat prend tout son sens pour LABEL VIE, puisqu'il permet : • de proposer un répit **proche géographiquement**, • dans un **lieu neutre, accueillant, non institutionnel**, • adapté aux aidants domiciliés dans les alentours, • avec une **offre culturelle souple**, inclusive et chaleureuse. L'intégration du projet dans ce tiers-lieu renforce le caractère **innovant, social et culturel** de l'action, tout en consolidant l'ancrage territorial recherché par la DRAC et par le CEPOM.

Descriptif de l'action proposée	L'action consiste à proposer à **10 aidants familiaux** un moment de répit culturel au sein du **tiers-lieu La Boutique à Idées** à Pontarion, en collaboration avec les artistes Daniela Marzolo et Vicky Versari.
	Le projet se déroule en trois grandes étapes : **repérage**, **atelier culturel**, **restitution.**
	
	1. Repérage et mobilisation des aidants (avec les AAD)
	
	• Les **Aides à Domicile (AAD)** identifient, avec les coordinatrices, les aidants susceptibles de bénéficier de ce moment de répit.
	• Chaque aidant est rencontré individuellement pour :
	  ○ présenter le projet,
	  ○ expliquer le déroulement,
	  ○ rassurer et lever les freins,
	  ○ recueillir les attentes éventuelles.
	• Les AAD jouent un rôle de **médiation**, grâce à leur proximité avec les familles.
	• Un accompagnement physique peut être proposé le jour de l'atelier pour les aidants qui ne peuvent pas se déplacer seuls.
	
	➞ **Temps mobilisé AAD : 5 heures par aidant**
	Soit 50 heures valorisées à 22 €/h = 1 100 €
	
	2. Ateliers culturels dans le tiers-lieu de Pontarion
	
	• Animation artistique d'une durée à définir (2h à 3h), menée par :
	  ○ **Daniela Marzolo**
	  ○ **Vicky Versari**
	• Activités possibles :
	  ○ expression créative,
	  ○ jeu clownesque doux,
	  ○ jeu d'improvisation adapté aux personnes novices,

Publié sur www.creuse.fr le 28/10/2026

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261023-CD2026_0094-DE

Descriptif de l'action proposée	○ micro-récits, ○ atelier ludique et participatif. • L'atelier vise à : ○ offrir un moment de **détente**, ○ créer du **lien** entre les participants, ○ encourager la **liberté de parole**, ○ favoriser la **légèreté** et le **lâcher-prise**. ➞ **Budget artistique : 2 000 €** **3. Moment convivial** À l'issue de l'atelier : • un goûter, café ou petite collation est proposé, • un espace d'échanges informels permet aux aidants de partager leurs impressions, • des traces symboliques (photos, carnets, supports créatifs) peuvent être créées. ➞ **Budget matériel & collation : 50 à 100 €** **4. Restitution** Selon les possibilités des aidants : **Option 1 – Restitution collective au tiers-lieu** • moment festif et partagé, • valorisation des micro-récits ou créations, • présence des artistes, familles, AAD, habitants selon capacité. **Option 2 – Restitution individuelle** Pour les aidants ne pouvant se déplacer : • intervention courte des artistes à domicile, • remise d'une trace symbolique (création, message, souvenir de l'atelier). **5. Déplacements liés au projet** • Distance moyenne : **15 km par déplacement** • Barème : **0,40 € / km** • Déplacements estimés (AAD + artistes + accompagnement aidants) : environ **200 €** **→ TOTAL annuel 2026 : 3 650 €**
Calendrier	2026

Publié sur www.creuse.fr le 28/10/2026

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261023-CD2026_0094-DE

<table>
<tr><td>Estimation du coût annuel</td><td>
<table>
<tr><th>Poste</th><th>Détail</th><th>Montant</th></tr>
<tr><td>Repérage & accompagnement aidants</td><td>50 h AAD à 22 €</td><td>1 100 €</td></tr>
<tr><td>Ateliers artistiques</td><td>2 artistes</td><td>2 000 €</td></tr>
<tr><td>Temps administratif</td><td>Coordination</td><td>200 €</td></tr>
<tr><td>Déplacements</td><td>15 km × 0,40 €</td><td>≈ 200 €</td></tr>
<tr><td>Goûter / matériel</td><td>Divers</td><td>50–100 €</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Evaluation</td><td>
Indicateurs quantitatifs :

Nombre d’aidants participants (objectif : 10).
Nombre d’heures AAD mobilisées (50 h).
Nombre de séances réalisées.
Nombre de déplacements.

Indicateurs qualitatifs :

Satisfaction des aidants (ressenti de répit, détente).
Retours des AAD sur la participation et l’impact.
Qualité perçue du tiers-lieu (accessibilité, accueil).
Effet sur l’isolement et le bien-être des aidants.

</td></tr>
</table>

Publié sur www.creuse.fr le 28/10/2026

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261023-CD2026_0094-DE

AXE 5 : Fiche action N°1 Renforcement de la Bientraitance et Création d'un Guide des Bonnes Pratiques	
Contexte	Le respect, la dignité et la bientraitance constituent les fondements de l'action médico-sociale, particulièrement dans l'aide à domicile où les intervenants entrent au cœur de l'intimité des personnes. Dans le cadre de la **réforme SAAD/SSIAD**, le nouveau cahier des charges renforce les obligations en matière : • de **référentiel de bonnes pratiques**, • de **prévention de la maltraitance**, • de **traçabilité**, • de **protocoles de conduite à tenir**, • de **modalités d'information des aidants familiaux**, • de **formation continue des professionnels**. À la suite de la mise à jour de l'ensemble des documents internes (procédures, protocoles, fiches de signalement, plan de prévention des risques), LABEL VIE souhaite structurer un **dispositif complet de bientraitance**, cohérent, pédagogique et accessible à tous les acteurs du domicile. Sur un territoire rural étendu où les aides à domicile peuvent être isolées, il est indispensable de fournir des outils clairs, lisibles et immédiatement mobilisables. Dans cette démarche, l'association souhaite créer un **Guide Bientraitance & Conduites à Tenir**, à la fois : • **opérationnel pour les salariés**, • et **informatif pour les aidants familiaux et proches**, afin d'harmoniser les pratiques, de prévenir les risques de maltraitance et de renforcer la qualité de l'accompagnement. **Objectifs généraux** • Promouvoir une culture de bientraitance partagée par tous. • Harmoniser les pratiques professionnelles conformément au nouveau cahier des charges. • Sécuriser les interventions et prévenir toute forme de maltraitance. **Objectifs spécifiques** • Créer un **guide pratique** pour les salariés : conduites à tenir, repères, gestes professionnels, éthique, posture, signaux d'alerte. • Mettre à disposition une **version adaptée pour les aidants familiaux** : droits, devoirs, posture attendue, coordination avec le SAAD.

Publié sur www.creuse.fr le 28/10/2026

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261023-CD2026_0094-DE

Contexte	• Uniformiser les protocoles internes (repérage, signalement, réactions en situation difficile). • Former les équipes aux mises à jour des documents Qualité. • Renforcer la coopération entre salariés – aidants – bénéficiaires.
Descriptif de l'action proposée	**A. Refonte du dispositif qualité–bientraitance** • Mise à jour de l'ensemble des documents qualité (procédures, protocoles, fiches de conduite à tenir). • Mise en conformité avec le nouveau cahier des charges SAAD/SSIAD. • Révision du protocole de prévention des risques de maltraitance. • Harmonisation des outils de signalement internes. **B. Création du Guide Bientraitance pour les salariés** Contenu prévu : • Principes fondamentaux de la bientraitance. • Posture professionnelle et relation d'aide. • Respect de la vie privée, des habitudes et de l'intimité. • Gestion des situations difficiles (chute, agressivité, refus de soin). • Conduites à tenir normalisées. • Modalités de signalement et obligations légales. • Protocole interne complet. • Version courte FALC accessible aux nouvelles recrues. **C. Création du Guide Bientraitance pour les aidants familiaux** Contenu prévu : • Comprendre le rôle du SAAD et des aides à domicile. • Ce qu'un aidant peut / ne peut pas demander. • Signaux d'alerte de vulnérabilité. • Comment collaborer dans le respect du bénéficiaire et des professionnels. • Conduites à tenir en cas de difficulté. • Coordonnées utiles. **D. Diffusion et formation** • Présentation du dispositif à tous les salariés. • Distribution du guide papier et numérique. • Intégration du guide dans le livret d'accueil salarié et bénéficiaire. • Réunions d'information pour les aidants familiaux.

Publié sur www.creuse.fr le 28/10/2026

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261023-CD2026_0094-DE

<table>
<tr><td>Descriptif de l'action proposée</td><td>

4. PUBLIC CONCERNÉ

- **Salariés du service prestataire** (aides à domicile, responsables, direction).
- **Aidants familiaux** et proches accompagnants.
- Bénéficiaires du service.

5. MOYENS NÉCESSAIRES

Matériels

- Impression et diffusion du guide (papier + PDF).
- Supports pédagogiques (affiches, fiches mémos).

Humains

- Direction.
- Responsable qualité.
- Référentes bientraitance.
- Responsables de secteur.

Organisationnels

- Temps de rédaction et validation interne.
- Temps de formation des salariés.
- Temps de présentation du guide aux aidants.

</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>

2026

- T1 : mise à jour des protocoles et documents qualité.
- T2 : rédaction du guide salariés et validation interne.
- T3 : rédaction du guide aidants + version FALC salariés.
- T4 : diffusion, formation, intégration dans le livret d'accueil.

2027

- Ajustements du guide.
- Ateliers d'échanges de pratiques.
- Évaluation annuelle de la bientraitance.

</td></tr>
<tr><td>Estimation du coût annuel</td><td>

Poste	**Montant estimé**
Rédaction / mise en page guides	1 500 €
Impression guides salariés	600 €
Impression guides aidants	400 €
Temps formation salariés	1 200 €

</td></tr>
</table>

Publié sur www.creuse.fr le 28/10/2026

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261023-CD2026_0094-DE

	Temps réunions aidants 300 € TOTAL 3 900 € → **TOTAL annuel 2026 :** 9 320 €, la demande formulée est de **1 000 €** (Ajustable selon quantité d'impression et temps mobilisé.)
Evaluation	• % de salariés formés au guide. • Taux de satisfaction des salariés sur la clarté des procédures. • Taux de satisfaction des aidants familiaux. • Nombre de signalements formalisés vs non formalisés. • Évolution qualitative des pratiques observées.

Publié sur www.creuse.fr le 28/10/2026

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261023-CD2026_0094-DE

AXE 5 : Fiche action N°2 Mise en place des équipes autonomes	
Contexte	Le secteur de l'aide à domicile connaît de fortes transformations : évolution des attentes des bénéficiaires, complexification des situations, difficultés de recrutement, réforme SAAD/SSIAD, augmentation des exigences qualité, risques psychosociaux accrus et besoin de redonner du sens aux métiers. Sur un territoire rural vaste et éclaté — **Bourganeuf, Pontarion, Royère-de-Vassivière, Saint-Sulpice-les-Champs** —, l'association LABEL VIE doit composer avec : • des distances importantes, • des temps de trajet conséquents, • une dispersion des domiciles, • une coordination complexe, • et des difficultés récurrentes de stabilisation des plannings. Ces éléments fragilisent la qualité d'accompagnement, augmentent la charge des responsables et accentuent le sentiment d'isolement des aides à domicile. L'organisation actuelle, encore largement centralisée, atteint ses limites : • remplacements difficiles, • gestion quotidienne complexe, • régulation trop descendante, • saturation des responsables, • manque de temps collectif pour analyser les situations. **Une réponse innovante et adaptée : les équipes autonomes territorialement organisées** La création **d'équipes autonomes sur le territoire** constitue une réponse systémique et durable. Ce modèle repose sur : • un ancrage territorial fort, • un collectif stable d'aides à domicile, • une prise de décision partagée, • une capacité à gérer les imprévus localement, • et une coopération renforcée entre professionnelles. Les bénéfices attendus : • qualité d'accompagnement accrue, • continuité renforcée, • réactivité améliorée, • réduction des trajets inutiles,

Publié sur www.creuse.fr le 28/10/2026

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261023-CD2026_0094-DE

Contexte	• cohésion d'équipe, • valorisation des compétences, • baisse de la charge mentale, • attractivité renforcée du métier. **Un projet soutenu par le programme CARSAT / Gérontopôle (I-MANO2 / MADUPOLE)** LABEL VIE fait partie des services retenus dans le programme d'innovation managériale et organisationnelle proposé par la **CARSAT Centre Ouest** et le **Gérontopôle Nouvelle-Aquitaine**. Ce programme finance : • un **diagnostic QVT**, • 3 journées de sensibilisation, • des formations collectives ou intra, • un accompagnement structurant pour la transformation managériale. **Cependant**, ce financement ne couvre pas : • les temps d'organisation internes, • les temps de coordination territoriale, • les déplacements des responsables / direction, • les déplacements des aides à domicile, • l'achat du matériel numérique, • le déploiement des outils informatiques (Arche, PACCO, Dôme). Ces éléments sont pourtant indispensables à la réussite du projet. **2. OBJECTIFS DE L'ACTION** • **Déployer 4 à 6 équipes autonomes sur tout le territoire rural** du service prestataire. • Améliorer la continuité d'accompagnement et la qualité de service. • Stabiliser les plannings et renforcer la proximité. • Favoriser l'autonomie professionnelle et la coopération. • Réduire les déplacements inutiles. • Améliorer la qualité de vie au travail.

Publié sur www.creuse.fr le 28/10/2026

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261023-CD2026_0094-DE

Descriptif de l'action proposée	**ANNÉE 1 – 2026 : Construction, structuration et lancement**
	
	T1 2026 – Diagnostic & cadrage territorial
	
	• Réalisation du **diagnostic QVT** financé par la CARSAT/Gérontopôle.
	• Analyse du fonctionnement actuel, des flux de déplacements, des difficultés de coordination.
	• Cartographie des 4 zones du territoire (Bourganeuf, Pontarion, Royère-de-Vassivière, Saint-Sulpice-les-Champs).
	• Identification des périmètres des futures équipes autonomes.
	• Préparation du calendrier de transformation.
	
	T2 2026 – Co-construction managériale
	
	• Ateliers direction/responsables pour définir :
	  ○ les rôles et responsabilités,
	  ○ les modalités de coordination territoriale,
	  ○ les processus de décision partagée.
	• Réunions territoriales de cadrage avec les aides à domicile du **service prestataire**.
	• **Prise en charge des déplacements direction & responsables**.
	• Lancement des 3 journées de **sensibilisation CARSAT**.
	
	T3 2026 – Structuration opérationnelle
	
	• Constitution officielle des 4 à 6 équipes autonomes.
	• Désignation des référentes d'équipe (prestataire).
	• Déploiement progressif des outils :
	  ○ Arche (RH),
	  ○ PACCO (planification),
	  ○ Dôme (coordination).
	• Achat et installation des **6 ordinateurs portables**.
	
	T4 2026 – Début de l'autonomie des équipes
	
	• Premières réunions d'équipe autonomes sur le territoire.
	• Début des régulations collectives et analyses de situations.
	• **Prise en charge des déplacements des aides à domicile**.
	• Formations régionales mutualisées (déplacements Limoges / Angoulême).
	• Ajustements organisationnels.
	
	ANNÉE 2 – 2027 : Montée en autonomie, consolidation & évaluation
	
	T1 2027 – Renforcement de l'autonomie
	
	• Stabilisation des collectifs territoriaux.
	• Formalisation des outils partagés :
	  ○ tableaux de bord d'équipe,
	  ○ processus de remontée d'information,

Publié sur www.creuse.fr le 28/10/2026

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261023-CD2026_0094-DE

<table>
<tr><td>Descriptif de l'action proposée</td><td>

gestion locale des imprévus.

Montée en compétence des référentes.
Accompagnement terrain ciblé par les responsables.

T2 2027 – Optimisation & qualité

Mesures d'impact :

stabilité des plannings,
continuité d'accompagnement,
qualité perçue par les bénéficiaires.

Réduction des trajets et optimisation des tournées.
Intégration des retours dans les pratiques.
Renforcement des liens avec les partenaires locaux (CPTS, SSIAD, CMS, etc.).

T3 2027 – Pérennisation et ajustements

Harmonisation des pratiques entre les équipes.
Révisions des procédures internes et de la coordination territoriale.
Développement de l'entraide inter-équipes.
Approfondissement des méthodes collaboratives.

T4 2027 – Bilan global du programme

Évaluation finale QVT (CARSAT/Gérontopôle).
Bilan managérial du projet (forces, limites, impacts).
Projection des besoins 2028–2030.
Présentation des résultats lors de la journée organisée par la CARSAT et le Gérontopôle.
Intégration du bilan au CEPOM suivant.

</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>2026-2029</td></tr>
<tr><td>Estimation du coût annuel</td><td>
BUDGET PRÉVISIONNEL ÉTALÉ PAR ANNÉE (2026–2027)
✓ Année 2026 – Phase de construction et lancement
(T1 à T4 : diagnostic, co-construction, équipement, début de l'autonomie)
<table>
<tr><th>Poste</th><th>Montant 2026 (€)</th><th>Commentaire</th></tr>
<tr><td>Matériel informatique</td><td>4 980 €</td><td>6 PC + logiciels/sacoches</td></tr>
<tr><td>PACCO – déploiement</td><td>1 500 €</td><td>Paramétrage initial</td></tr>
<tr><td>Dôme – déploiement</td><td>1 000 €</td><td>Installation / mise en route</td></tr>
<tr><td>Maintenance outils (année 1)</td><td>800 €</td><td>PACCO + Dôme</td></tr>
</table>
</td></tr>
</table>

Publié sur www.creuse.fr le 28/10/2026

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261023-CD2026_0094-DE

Estimation du coût annuel

Déplacements direction / responsables	**1 500 €**	Co-construction T1–T2
Déplacements formations régionales	**450 €**	3 sessions estimées
Déplacements AAD	**1 800 €**	T3–T4 uniquement
Temps coordination responsables	**1 560 €**	2h/semaine sur 26 sem.
Temps coordination référentes	**300 €**	2h/mois sur 6 mois
Temps co-construction	**1 500 €**	10 ateliers
Formations internes	**1 500 €**	Compléments hors CARSAT
TOTAL 2026	**≈ 17 890 €**	

✓ **Année 2027 – Phase de consolidation et stabilisation**

(**T1 à T4 : montée en autonomie, adaptation, bilan qualité**)

Poste	**Montant 2027 (€)**	**Commentaire**
Maintenance outils (année 2)	**800 €**	PACCO + Dôme
Déplacements formations régionales	**450 €**	Sessions finales
Déplacements AAD	**3 600 €**	Année complète
Temps coordination responsables	**3 120 €**	2h/semaine
Temps coordination référentes	**600 €**	2h/mois
Formations internes	**1 200 €**	Approfondissement
TOTAL 2027	**≈ 9 770 €**	

RÉCAPITULATIF GLOBAL SUR 2 ANS

Année	**Montant total (€)**
2026	**17 890 €**
2027	**9 770 €**
TOTAL 2026–2027	**≈ 27 660 €**

TOTAL / an 2026 demandé : 6 900 € (recherche de co-financement en cours)

(Le total varie légèrement du tableau général car ici nous répartissons précisément par année les dépenses effectives.)

Publié sur www.creuse.fr le 28/10/2026

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261023-CD2026_0094-DE

Evaluation	• Taux de stabilité des plannings • Taux de participation aux réunions d'équipe • Satisfaction des salariées • Continuité d'accompagnement des bénéficiaires • Nombre d'équipes autonomes pleinement fonctionnelles

Publié sur www.creuse.fr le 28/10/2026

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261023-CD2026_0094-DE

FICHE ACTION AXE 5 ACTION 9

Prévention et prise en charge du syndrome de glissement chez la personne âgée

1. Contexte

LABEL VIE accompagne quotidiennement des personnes âgées fragilisées, souvent isolées, présentant des situations de perte d'autonomie importante, des pathologies chroniques ou des fragilités psychologiques.

Dans le cadre des accompagnements à domicile, les professionnelles sont régulièrement confrontées à des situations de repli, de perte de motivation, de refus d'alimentation, de perte d'envie ou de dégradation rapide de l'état général des bénéficiaires. Ces situations peuvent relever d'un **syndrome de glissement**, phénomène fréquent chez les personnes âgées après un choc physique, psychologique ou social (hospitalisation, isolement, deuil, perte d'autonomie…).

Face à ces constats, LABEL VIE souhaite renforcer les compétences de ses équipes afin de :

- mieux repérer les signes d'alerte,
- adapter les accompagnements,
- prévenir les situations de dégradation,
- améliorer la coordination avec les familles et les professionnels de santé.

Dans ce cadre, une formation spécifique intitulée : **« Le syndrome de glissement chez le sujet âgé »** sera mise en place avec le CFPPA de la Creuse.

2. Descriptif de l'action

L'action consiste à organiser une formation professionnelle à destination des salariées intervenant auprès des personnes âgées à domicile.

Objectifs de la formation

- Définir le syndrome de glissement.
- Distinguer le syndrome de glissement d'autres états proches.
- Identifier les points importants dans la prise en charge du syndrome de glissement.

Organisation

- Formation en présentiel à Bourganeuf.
- Durée : **14 heures** sur 2 journées.
- Dates : **8 et 9 octobre 2026**.
- Formatrice : **Céline Lacombe**.

Public concerné

- 12 salariées de LABEL VIE.

Publié sur www.creuse.fr le 28/10/2026

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261023-CD2026_0094-DE

Cette action permettra d'améliorer :

- la qualité de l'accompagnement à domicile,
- le repérage des situations à risque,
- la prévention des dégradations rapides de l'état de santé,
- la coordination autour des bénéficiaires fragilisés.

3. Calendrier

- Préparation administrative : 2026
- Réalisation de la formation : 8 et 9 octobre 2026
- Évaluation et bilan : fin 2026

4. Estimation du coût

Poste	**Montant**
Coût pédagogique CFPPA	**2 000 €**
Coût salarial formation (12 salariées × 14h × 20,18 €)	**3 390,24 €**
Frais de repas (13 € × 12 salariées × 2 jours)	**312 €**
Indemnités kilométriques	**191,76 €**

→ TOTAL annuel 2026 : 5 894 €

5. Évaluation

Indicateurs quantitatifs

- Nombre de salariées formées.
- Nombre d'heures de formation réalisées.
- Taux de participation.

Indicateurs qualitatifs

- Satisfaction des salariées.
- Amélioration du repérage des situations de glissement.
- Retour des responsables de secteur sur les pratiques professionnelles.
- Amélioration de la qualité de l'accompagnement des bénéficiaires fragilisés.

Publié sur www.creuse.fr le 28/10/2026

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261023-CD2026_0094-DE

...ion 2026 - Avenant 4

Tableau synthétique de suivi des objectifs en lien avec la dotation complémentaire - LABEL VIE

Objectifs stratégiques (mentionnés à l'article L.314-2-2 du CASF)	Objectifs opérationnels - actions	2022	2023	2024	2025	2026
1 - Accompagner des personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités	Soutenir la montée en compétence des IAD sur l'accompagnement des publics en situation de handicap	0	6 [illegible]			
	Accompagner les personnes dont le profil de la prise en charge présente des spécificités	0	0	0	0	8 396
	Diminuer les facteurs de risque pro par la nomination et la formation de référents manutention interne	0	0	0	0	3 857
	Soutenir la montée en compétence des IAD sur l'accompagnement en fin de vie	0	4 770	5 445	4 770	0
	Soutenir la montée en compétence des IAD sur la connaissance de la personne âgée et la maladie d'Alzheimer	0	4 770	5 445	4 770	8 841
	Nommer et former un référent handicap à destination des personnes aidées	750	750	0	0	0
	Mettre en place un tutorat pour les prises en charge complexes	803	2 408	12 042	2 408	0
	Moderniser le système d'information	17 201	0	0	0	0
	Développer les réunions d'équipe autour des "cas complexes"	0	2 543	5 651	2 543	0
	Nommer et former des référents manutention	0	0	3 848	0	0
	TOTAL ANNUEL	**18 754**	**22 216**	**37 876**	**21 466**	**21 094**
2 - Intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés	Améliorer la solvabilisation des interventions isolées	0	3 600	5 400	3 600	0
	Favoriser la continuité de service par des astreintes administratives semaine		0	0	4 056	0
	Favoriser la continuité de service par des astreintes (dimanche et jours féries)	0	12 240	18 240	12 240	13 500
	TOTAL ANNUEL	**0**	**15 840**	**23 640**	**19 896**	**13 500**
3 - Contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire	Mettre à la disposition des IAD des véhicules de fonction et de service en location	0	7 200	10 800	20 145	28 169
	Prise en charge des cotisations d'assurance pour la flotte de véhicules	0	0	0	0	1 200
	Sécuriser les déplacements des salariés par l'acquisition de pneus adaptés aux conditions climatiques locales	0	14 000	14 000	14 000	8 000
	Expérimenter des solutions de mobilité douce	0	3 100	6 366	600	0
	Mieux prendre en compte les frais de déplacement dans un département rural à l'habitat isolé	4 250	12 750	13 500	12 750	21 658
	Expérimenter l'utilisation de véhicules sans permis	13 000	0	0	0	0
	Accompagner des salariés à l'obtention du BSR	0	0	1 200	1 574	0
	TOTAL ANNUEL	**17 250**	**37 050**	**45 866**	**49 069**	**59 027**
4 - Apporter un soutien aux aidants des personnes accompagnées	Proposer un espace d'expression, de discussion et d'échange à destination des usagers et de leurs aidants	0	1 440	0	1 440	0
	Apporter un soutien aux aidants des personnes accompagnés	0	0	0	0	3 650
	Déployer une ludothèque à disposition des usagers et de leurs aidants	0	0	1 200	0	0
	TOTAL ANNUEL	**17 250**	**37 050**	**45 866**	**49 069**	**3 650**
5 - Améliorer la qualité de vie au travail des intervenants	Renforcement de la bientraitance e création d'un guide des bonnes pratiques	0	0	0	0	1 000
	Mise en place des équipes autonomes	0	0	0	0	6 900
	Prime assiduité annuelle	0	0	0	0	0
	Conforter les pratiques de prévention : mutualisation d'un poste d'ergothérapeute	0	7 500	428	7 500	0
	Participer à l'étude départementale de besoins auprès des aides à domicile	647	1 509	0	0	0
	Développer l'usage de la sophrologie pour prévenir les risques psycho-sociaux	0	6 102	5 841	6 672	3 600
	Soutenir la montée en compétence des IAD sur la connaissance des pathologies cancéreuses	0	3 050	3 630	3 050	3 050
	Favoriser les réunions d'échanges de proximité avec les salariés	0	18 947	12 632	18 947	15 000
	Prévenir et prendre en charge le syndrome de glissement	0	0	0	0	5 894
	Poursuivre la mise en place de groupes de paroles / groupe d'analyse de la pratique	0	0	4 600	8 980	3 000
	Bâtir un parcours d'accueil et d'intégration des nouvelles recrues	0	602	602	602	0
	Soutenir la montée en compétence des IAD sur la nutrition	0	6 975	7 131	6 975	0
	Promouvoir la Bientraitance	17 314	41 323	1 830	0	0
	Désigner un référent Bientraitance, qualité et prévention	0	5 500	0	0	0
	Poursuivre le tutorat des nouveaux entrants et lors d'intervention auprès de cas complexes	0	10 035	10 035	10 035	10 035
	Favoriser l'accès aux soins des IAD	0	11 700	7 800	11 700	12 000
	Développer une culture du "prendre soin de soi" auprès des IAD	0	3 000	3 000	6 672	1 500
6 - Lutter contre l'isolement des personnes accompagnées		0	0	0	0	0
	TOTAL ANNUEL	**17 961**	**117 420**	**57 528**	**82 310**	**61 979**
	TOTAL GENERAL	**53 965**	**193 966**	**166 110**	**174 181**	**159 249,75**
	Soit un montant cumulé sur la durée du CPOM de :				**747 472**	